

MÉLANGES

Découverte d'un objet contemporain de la bataille de Steenkerque

Il y a quelques années, en fouillant un terrain sis à Saint-Sauveur (1), et appartenant à M. Émile Deltenre, notaire, l'on a trouvé un objet d'orfèvrerie, du xvii^e siècle, en un sous-sol marécageux, à 1 mètre 50 de profondeur, à un endroit où existait autrefois un gué, le long du Rieu du pensionnat, au chemin dit de la Brasserie. Cette découverte signalée à notre attention par notre ami M. Ursmar de Saint-Moulin, avocat du barreau de Mons, consiste en une cuillère en argent, laissant quelques traces de dorure et portant à la partie inférieure du manche, des armoiries dont les émaux sont en partie effacés.

Quelle orientation devait-on suivre? Comment parviendrait-on à connaître la noble famille à laquelle appartiennent ces armoiries?... La bienveillance d'une haute personnalité nous mit en relations avec M. le comte A. de Ghellinck d'Elseghem, dont le monde savant apprécie la parfaite compétence en art héraldique et en archéologie. M. le comte de Ghellinck ne recula pas devant une tâche difficile et ingrate, et bientôt il parvint à recueillir dans sa riche bibliothèque des éléments utiles à la solution du problème soumis à notre examen. Nous le prions

(1) Canton de Frasnes-lez-Buissenal.

d'agréer nos remerciements pour sa grande obligeance et pour le travail précieux entrepris à notre intention.

La note communiquée par M. le comte de Ghellinck donne, avec figures en regard, la description des armoiries de douze familles, dont les blasons offrent plus ou moins d'analogie avec les armoiries gravées sur la cuillère découverte à Saint-Sauveur.

A laquelle de ces familles se rattachent ces armoiries? Pour la retrouver, nous crûmes devoir consulter dans des ouvrages spéciaux la généalogie de chacune des familles citées par M. le comte de Ghellinck. Nos recherches nous permirent d'établir cette double présomption : 1° que les armoiries sont celles de la famille Hurault de Chiverny ou de Chérigny, qui portait, comme celle de Hurault de Vibraye : *d'or à la croix d'azur, cantonnée de quatre soleils de gueules* (1); 2° que le propriétaire du curieux objet était messire François Hurault, fils de Nicolas et Renée Bachelier, capitaine de dragons, tué à la bataille de Steenkerque, au mois d'août 1692 (2).

Et la présomption, quant à l'identité du personnage, trouve appui dans cette circonstance : que la quatrième colonne de l'armée française placée sous le commandement du maréchal-duc de Luxembourg, passa à Saint-Sauveur, vers l'époque où se livra le combat de Steenkerque (3).

(1) *La vraie et parfaite science des armoiries, ou l'indice armorial de feu maître Lovvan Geliot, avocat...*, augmenté par Pierre Paillot... Paris, M. D. C. LX. In-f°, p. 479. — *La science héroïque*, par Marc de Vvlsou. Paris, M. DC. LXIX. In-f° p. 388, n° 6, et p. 390 planche n° 6.

(2) *Dictionnaire de la Noblesse*, par de La Chesnaye Des Bois et Badier, 3^e édit. tome X, col. 884, et notamment col. 899, en ce qui concerne François Hurault qui trouva la mort à Steenkerque.

(3) *Histoire militaire de Flandre depuis 1690 jusqu'en 1694*, par de Beaurain. Paris, 1776. In-f° t. I (année 1692), p. 48. — Carte des Camps de Lessines et de Pottes. Les 15 et 16 août 1692. DE BEURAIN, t. III, planche 24.

Un autre membre de la famille Hurault, Henri-Éléonor, marquis de Vibraye, seigneur de la Roche-des-Aubiers, fut lieutenant-général des armées du Roi, et mourut le 1^{er} janvier 1728 (1). Ce personnage militaire aurait-il, lui aussi, fait partie du corps d'armée qui opéra dans nos provinces pendant la campagne de 1692?

CHARLES ROUSSELLE.

La culture

de la pomme de terre aux environs d'Enghien

Un rapport fait le 25 octobre 1765 par Jean-Joseph Gondry, « torgeur » du dimage d'Enghien appartenant à l'abbaye de Saint-Denis en Broqueroie et au pasteur d'Enghien, atteste que plusieurs pièces de terres labourables avaient été plantées de pommes de terre « autrement dit petottes ». Ce document énumère 22 locataires parmi les propriétés soumises aux dîmes en faveur de l'abbaye qui cultivaient cette plante. Voici le relevé de la culture de ces fermiers :

A Petit-Enghien, Paul Cortenbosch avait planté 500 mottes sur le quart d'un journal ;

Guillaume Devroede avait 600 mottes sur 3 verges ;

N. Joos avait 800 mottes sur 4 verges ;

Antoine Thumeler avait plusieurs milliers de mottes occupant 150 verges ;

La veuve Similion avait 300 mottes sur 4 verges.

(1) DE LA CHESNAY-DESBOIS et BADIER, ouvrage cité, t. X, col. 893.

A Enghien, Pierre Plaitinx cultivait 2,000 mottes sur 50 verges;
 Jacques Jacobs, 500 mottes sur 5 verges;
 Denis Cuvelier, 50 mottes;
 Luc Schoonhyt, 600 mottes occupant 5 verges;
 François Huwart, 400 mottes sur 4 verges;
 Jacques Jacobs, 300 mottes sur 3 verges;
 Jacques Vandabeele, 400 mottes sur 4 verges;
 J.-B. Spiltoire, 2,000 mottes occupant un journal;
 Guillaume Daminet, plusieurs milliers de mottes sur six jour-
 nels; le prix de sa location était de 300 livres;
 Guillaume Spiltoire, 2,000 mottes sur 60 verges;
 Simon Vandamme, 300 mottes sur 3 verges.

A Marcq, Charles Decroes avait planté 500 mottes sur le
 quart d'un journal;
 Adrien Brynart avait 2,000 mottes sur 50 verges;
 Pasquier Halin avait 600 mottes sur 5 verges;
 Estienne Yperseel avait 500 mottes sur 4 verges;
 Bernard Leblans avait 200 mottes;
 Jean Deblende avait 400 mottes occupant 4 verges.

En outre, on trouvait quelques autres plantations de moindre
 quantité.

Ce relevé (1), fait en vue de la perception de la dîme que les
 cultivateurs se refusaient en général à acquitter, permet de
 constater l'extension que prenait, à Enghien et dans deux loca-
 lités voisines, la culture de la pomme de terre. Il est à noter
 que les indications ne s'étendent pas à tout le territoire de ces
 trois communes; nul doute qu'en dehors des terres sur les-
 quelles l'abbaye de Saint-Denis avait la jouissance des dîmes, on
 n'ait également commencé, dès lors, la culture de ces solanées.

ERNEST MATTHIEU.

(1) Il est conservé aux archives communales d'Enghien

Une fête républicaine à Enghien

Le procès-verbal de la célébration officielle, à Enghien, de la
 conclusion de la paix entre la république française et l'Autriche
 qui assurait à la première la possession des provinces belges
 est un document curieux; la fête eut lieu le 10 germinal an IX
 (31 mai 1801); nous le publions, d'après la minute conservée
 aux archives communales d'Enghien, en ayant soin d'en res-
 pecter scrupuleusement l'orthographe; les agents républicains
 étaient loin d'être des lettrés.

« L'an neuf de la République française le dix germinal à
 trois heure du relevé en conformité l'arrêté du Prefet de ce dpt
 en date du 5 courant, nous maire et adi, la Commission des
 hospices et le Bureau de Bienfaisance, receveur des domaines
 national et les officiers pensionnés resident en cette ville nous
 sommes rendu à la maison ville et où je lue la proclamation
 des consuls, en date du 29 ventose, annonçant la ratification
 de la paix avec l'empire au sonq de toutes les cloches et
 cariont, les soir il a eu elumination en ville de petit la maisson
 il avait 40 à 50 chandelles qui ont brullé jusqu'au minuit, et
 au moins cinq cent coups de fisils et de petits pièces de canons
 fait à cette usage. Toutes les monde temoiné leurs contentement
 sur la paix sauf quelques partisans de Vandernoot chef ci devant
 des fanatiques, mais les republicains sont fait pour le faire
 mordre la pousaire s'ils osent encort lever le tandart de la
 revote comme en 1790. Leur precement pour exiger la sueur
 des cultivateurs de la campagne en vouloir exiger les dimes et
 les autres droits supprimé par les loix publié de nos dépts.

Fait à Enghien le 12 germinal an 9^e. »

R. LAZOORE.